



Pôle enfance et jeunesse

PROTOCOLE SANITAIRE DU PERISCOLAIRE RENTREE 2020/2021

« LES PETITS FUTÉS »

Textes de références :

- Protocole sanitaire relatif aux accueils collectifs de mineurs sans hébergement du 17/07/2020
- Protocole sanitaire des écoles et établissements scolaires publié le 10/07/2020

Engagement des parents

Les parents s'engagent à ne pas mettre leurs enfants au périscolaire ou à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement « Les Petits Futés » en cas de fièvre (38°C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 de l'enfant ou d'un membre de la famille.

De même, les élèves ayant été testé positivement au SARS COVID 2 ou dont un membre du foyer a été testé positivement ou encore identifié comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans les locaux. L'enfant ne sera accepté que si un certificat médical assure qu'il en mesure d'être reçu dans la structure.

Les parents s'engagent à en informer la direction de l'école concernée ainsi que la direction des « Petits Futés » soit par courriel à lespetitsfutes@vieuxthann.fr ou par téléphone au 03.89.35.79.43.

La Direction du périscolaire qui est le référent Covid-19, s'engage à alerter les parents de tous symptômes évoquant le Covid-19 sur le temps périscolaire et d'accueil de loisir, il en informe également la direction d'école concernée. En cas de doute, une prise de température sera réalisée. Dans le cadre du temps scolaire, ce rôle est du ressort de la Direction concernée.

En cas de symptôme évoquant le Covid-19, l'enfant sera équipé d'un masque et isolé. Les parents seront amenés à récupérer l'enfant.

Distanciation appliquée dans le cadre du périscolaire et de l'accueil extrascolaire

Les enfants seront distancés physiquement par école dans le cadre des activités interne et externe. En outre, la mise à disposition d'objets partagés (livres, ballons, jouets etc..) fera l'objet soit d'un nettoyage par les encadrants soit d'une isolation de 24h00 avant réutilisation.

Les structures collectivités extérieures seront utilisées mais feront l'objet d'une désinfection par les encadrants ou d'une isolation de 12h00 avant réutilisation.

Les entrées, sorties et flux d'occupation sont dissociés par école afin de limiter le brassage.

Publics accueillis et sens de circulation

Jusqu'à nouvel ordre, afin de respecter les distanciations sociales citées plus haut, l'accueil du périscolaire et extrascolaire, sera exclusivement réservé aux élèves inscrits à VIEUX-THANN.

Afin de garantir la sécurité de tous, les parents et intervenants extérieurs sont tenus de respecter les mesures suivantes :

- ✓ L'accueil se fera à l'extérieur du bâtiment. Aucune entrée dans les locaux.
- ✓ Veuillez respecter le sens de circulation mis en place.
- ✓ Les vélos ne peuvent pas être déposer à l'intérieur du périscolaire.
- ✓ Paiement des prestations uniquement sur RDV en vous manifestant soit par courriel à lespetitsfutes@vieuxthann.fr ou par téléphone au 03.89.35.79.43.
- ✓ En cas d'entrée exceptionnelle dans les locaux : port du masque obligatoire et désinfection des mains
- ✓ Interdiction de tous regroupements extérieurs

Transports

Les élèves de l'école « Anne Frank » et « Sapinette » seront distancés physiquement dans le bus (élèves « Sapinette » installés à l'arrière du bus, entrée et sortie par la porte arrière du bus/élèves de l'école « Anne Frank » entrée et sortie par l'avant du bus/ espace de distanciation entre les deux écoles dans le bus).

Restauration scolaire et goûter

Reprise de la restauration et du goûter au sein de la structure « Les Petits Futés ».

Les élèves seront répartis par école dans des salles respectives. Si une école doit faire l'objet de plusieurs services, un nettoyage est assuré après chaque rotation par les encadrants (désinfection des tables, dossiers de chaises et tous éléments susceptibles de provoquer une transmission du virus).



Daniel NEFF

Maire de VIEUX-THANN

